



Rapport sur les résultats ministériels 2023 à 2024

Normes d'accessibilité Canada

L'honorable Kamal Khera, députée
Ministre de la Diversité, de
l'Inclusion et des Personnes
en situation de handicap



© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, 2024

Numéro au catalogue du gouvernement du Canada AS1-3F-PDF

Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) 2563-5974

Normes d'accessibilité Canada vise à respecter les normes d'accessibilité les plus rigoureuses. Notre objectif est de donner à chaque Canadien, indépendamment de ses capacités techniques ou personnelles, un accès égal à nos rapports.

Cette publication est aussi disponible en [ligne](#). Pour en obtenir un exemplaire en médias substituts (gros caractères, braille, audiocassette, CD avec fichier audio, disquette avec fichier texte, CD avec fichier texte, ou système DAISY), veuillez communiquer avec nous [en ligne](#) ou composez le 1-833-854-7628

Rapport sur les résultats ministériels de Normes d'accessibilité Canada pour 2023 à 2024 en un coup d'œil

Un Rapport sur les résultats ministériels montre les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le [Plan ministériel](#) 2023 à 2024 connexe¹.

Normes d'accessibilité Canada a été créé par la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)². Nous sommes un [organisme d'élaboration de normes accrédité](#)³. [Notre mandat](#)⁴ est de contribuer à la réalisation d'un Canada sans obstacles d'ici le 1er janvier 2040.

Vision, mission, raison d'être, mandat et contexte opérationnel

La vision

Tout le monde, y compris les personnes en situation de handicap, peut :

- s'attendre à un Canada sans obstacles
- être assuré que les occasions et les services soient pleinement accessibles

La mission

Dirigée par des personnes en situation de handicap, Normes d'accessibilité Canada vise à créer un Canada sans obstacles. Nous travaillons avec des personnes en situation de handicap pour :

- créer des normes d'accessibilité modernes dans les zones prioritaires
- réviser les normes d'accessibilité actuelles
- mener des recherches
- soutenir la société dans le but d'atteindre le plus haut niveau d'accessibilité possible

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre [site Web](#)⁵.

Raison d'être

Le [site Web](#)⁶ de Normes d'accessibilité décrit qui nous sommes et ce que nous faisons.

Le conseil d'administration oriente les travaux de Normes d'accessibilité Canada conformément au [mandat](#)⁷ de l'organisation. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la [lettre de mandat du premier président du conseil d'administration](#)⁸.

Mandat

L'article 18 de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)⁹ définit notre [mandat](#)¹⁰

Normes d'accessibilité Canada a pour mandat de contribuer à la transformation du Canada en un pays sans obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, entre autres, grâce à :

- (a) l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité
- (b) la recommandation au ministre de normes d'accessibilité
- (c) la fourniture de renseignements, de produits et de services concernant les normes d'accessibilité qu'elle a élaborées et révisées
- (d) la promotion, le soutien et l'exécution de projets de recherche visant la reconnaissance et l'élimination d'obstacles ainsi que la prévention de nouveaux obstacles
- (e) la diffusion de renseignements, notamment sur les pratiques exemplaires, relativement à la reconnaissance et l'élimination d'obstacles ainsi que la prévention de nouveaux obstacles

Contexte opérationnel

Le [site Web](#)¹¹ de Normes d'accessibilité Canada fournit des renseignements sur le contexte opérationnel. Veuillez consulter notre cadre ministériel des résultats sur [l'InfoBase du GC](#)¹².

[Lisez le Rapport sur les résultats ministériels 2023 à 2024.](#)

Principales priorités

Les principales priorités de Normes d'accessibilité Canada en 2023 à 2024 étaient les suivantes :

1. Soutenir la recherche qui éclaire nos normes

- Améliorer l'efficacité du processus de demande de financement de la recherche. Pour y arriver, inviter seulement les demandeurs présélectionnés à soumettre une demande complète
- Fixer les priorités de recherche pour l'exercice 2024 à 2025

2. Élaborer des normes qui éliminent les obstacles à l'accessibilité

- Recruter des membres pour 4 nouveaux comités techniques chargés d'élaborer des normes dans les domaines suivants :
 - l'acoustique pour l'environnement bâti
 - l'approvisionnement
 - le transport
 - la conception de programmes et la prestation de services, y compris le service à la clientèle
- Soutenir les comités techniques qui élaborent présentement les normes suivantes :
 - [l'emploi](#)¹³
 - [un modèle de norme pour l'environnement bâti](#)¹⁴
 - [les espaces extérieurs](#)¹⁵
 - [les évacuations d'urgence \(sorties\)](#)¹⁶
 - [l'orientation et la signalisation](#)¹⁷
 - [le langage simple](#)¹⁸
 - [les exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC \[technologies de l'information et de la communication\]](#)¹⁹
- Réviser la norme sur la [conception accessible des dispositifs interactifs en libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires \(CSA/ASC B651.2\)](#)²⁰

- Collaborer avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et d'autres organismes de normalisation pour élaborer une norme sur l'accessibilité des logements

3. Écouter les Canadiens, les faire participer à nos travaux et partager l'information avec le public

- Demander aux Canadiens et aux intervenants de donner leur avis sur nos programmes et nos normes. Recueillir des commentaires lors de notre troisième Assemblée publique annuelle.
- Procéder à l'examen public de 5 normes : l'emploi, les espaces extérieurs, les évacuations d'urgence, le langage simple et les exigences d'accessibilité pour les produits et services des technologies de l'information et de la communication
- Lancer un centre d'expertise. Cette ressource est hébergée sur notre site Web. Le centre d'expertise offre du contenu sur les normes d'accessibilité et les pratiques exemplaires.
- Élaborer une stratégie de communication sur 3 ans. Cette stratégie servira à définir l'orientation de nos activités de communication. Introduire de nouveaux outils et produits de communication.
- Accroître notre présence dans les réseaux sociaux et mener des campagnes de communication ciblées
- Accroître notre présence lors d'événements en montant des kiosques d'information
- Améliorer la conception et l'accessibilité de notre site Web. Ajouter de nouvelles options de communication accessibles.

4. Collaborer avec d'autres pour faire connaître nos normes

- Organiser notre deuxième Forum pancanadien sur les normes d'accessibilité en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique

- Renforcer la collaboration avec nos partenaires du portefeuille du gouvernement du Canada et d'autres alliés fédéraux en matière d'accessibilité

5. Améliorer les processus internes pour mieux soutenir nos programmes

- Créer un registre de chercheurs en collaboration avec nos partenaires fédéraux. Cet outil nous permettra d'avoir accès rapidement et de manière transparente à un bassin de chercheurs.

Faits saillants

De 2023 à 2024, les dépenses totales de Normes d'accessibilité Canada était de \$21 589 205 et le personnel équivalent temps plein total (y compris les services internes) était de 63.

Pour tout savoir sur les dépenses totales et les ressources humaines de Normes d'accessibilité Canada, lisez la section [Dépenses et ressources humaines](#) du [rapport complet](#).

Un résumé des réalisations du ministère en 2023-2024 selon son cadre ministériel des résultats approuvé est présenté ci-dessous. Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui permettent de mesurer les progrès menant vers l'atteinte de ces résultats.

Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité

Dépenses réelles

Les dépenses actuelles réelles pour cette responsabilité essentielle en 2023 à 2024 étaient \$16 522 026.

Ressources humaines réelles

Le nombre réel d'équivalents actuel temps plein pour cette responsabilité essentielle en 2023 à 2024 était 39.

Résultats ministériels réalisés

Résultat 1 : Les normes dans les domaines prioritaires contribuent à éliminer les obstacles à l'accessibilité

- Nous avons créé 3 nouveaux comités techniques chargés d'élaborer de nouvelles normes. Ces comités se penchent sur les domaines suivants :
 - [des systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables](#)²¹
 - [la conception et la fourniture de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle](#)²²
 - [les parcours de voyage accessible](#)²³
- Nous avons soumis 3 normes à un examen public. Ces normes se touchaient les domaines suivants :
 - [l'emploi](#)²⁴
 - [les espaces extérieurs](#)²⁵
 - [les exigences d'accessibilité pour les produits et services d'information et de communication](#)²⁶
- Nous avons signé une entente avec l'International Codes Council pour développer conjointement une nouvelle norme sur l'[acoustique dans l'environnement bâti](#)²⁷.
- Nous avons signé un [protocole d'entente](#)²⁸ avec UL Standards and Engagement afin de collaborer à la recherche et à l'élaboration de normes d'accessibilité.
- Nous avons commencé à réviser une norme que nous avons élaborée conjointement avec Groupe CSA sur la [conception accessible des dispositifs interactifs en libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires \(CSA/ASC B651.2\)](#)²⁹.
- Nous avons apporté un soutien continu aux comités techniques pour les normes en cours d'élaboration (voir détails dans le Tableau 1).

Tableau 1 : Normes en cours d'élaboration en 2023 à 2024

Nom de la norme	Période d'examen public	Publication prévue
Espaces extérieurs ³⁰	Achevé en août 2023	Printemps 2025
Emploi ³¹	Achevé en novembre 2023	Automne 2025
Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC [technologies de l'information et de la communication] ³²	Achevé en février 2024	Printemps 2024
Langage simple ³³	Achevé en juillet 2024	Printemps 2026
Évacuations d'urgence (sorties) ³⁴	Printemps 2025	Printemps 2026
Orientation et signalisation ³⁵	Printemps 2025	Printemps 2026
Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti ³⁶	Hiver 2027	Hiver 2027
Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle ³⁷	Hiver 2025	Printemps 2026

Nom de la norme	Période d'examen public	Publication prévue
Des systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables ³⁸	Printemps 2026	Printemps 2027
Parcours de voyage accessible ³⁹	Hiver 2026	Hiver 2027
Approvisionnement accessible ⁴⁰	Automne 2026	Automne 2027

Résultat 2 : Promouvoir, soutenir et mener des recherches pour éclairer l'élaboration de normes

- Nous avons amélioré l'efficacité du processus de demande de financement de la recherche
- Nous avons lancé un appel de propositions pour des projets de recherche. Ces projets débiteront au cours de l'exercice 2024 à 2025.
- Nous avons financé 24 nouveaux projets de recherche. Ces subventions et contributions se sont élevées à 8,5 millions de dollars.

Résultat 3 : Les organisations et le public ont accès à de l'information en ligne sur les normes d'accessibilité, les produits, les services et les pratiques exemplaires. Ces informations permettent de reconnaître, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité.

- Nous avons lancé le [Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité](#)⁴¹. Hébergé sur notre site Web, ce centre offre des informations sur nos projets de normes, sur les projets

de recherche financés et les pratiques exemplaires. Ces informations sont gratuites.

- Nous avons publié notre premier [Rapport d'étape d'accessibilité](#)⁴². Ce rapport décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre de notre [Plan d'accessibilité](#)⁴³ 2023 à 2025. Dans l'ensemble, il confirme que le plan progresse très bien. Sur les 24 mesures recensées, nous avons achevé 22 mesures (92 %) au moment de la rédaction du rapport. Nous achèverons les 2 mesures restantes au cours de l'exercice 2024 à 2025.
- Nous avons adopté des pratiques exemplaires pour améliorer la conception et l'accessibilité de notre site Web. Nous avons aussi ajouté de nouveaux modes de communication accessibles, tels que l'interprétation en *Langue des signes québécoise* (LSQ) et en American Sign Language (ASL).
- Nous avons accru notre présence dans les réseaux sociaux et mené des campagnes de communication ciblées pour mieux sensibiliser certains groupes
- Nos activités de mobilisation publique et notre visibilité ont pris de l'ampleur. Nous avons monté des kiosques d'information lors de divers événements, tels que la Conférence de 2023 sur le handicap et le travail au Canada. Ces activités nous ont permis de mieux faire connaître notre rôle et l'avenir de l'accessibilité au Canada.

Résultat 4 : Les travaux de l'organisation en matière de normes multiplient les possibilités de collaboration pour que le Canada devienne un pays sans obstacles.

- Nous travaillons toujours avec des organisations fédérales qui jouent un rôle important dans la promotion de l'accessibilité au Canada. Il s'agit notamment de Services publics et Approvisionnement Canada, de Services partagés Canada et du Conseil national de recherches. Nous avons continué à développer et à entretenir de solides partenariats bilatéraux, multilatéraux et collaboratifs avec les entités

fédérales suivantes, chargées de mettre en œuvre la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) :⁴⁴

- la dirigeante principale de l'accessibilité
 - le Bureau pour l'accessibilité dans la fonction publique
 - l'Office des transports du Canada
 - le commissaire à l'accessibilité (membre de la Commission canadienne des droits de la personne)
 - le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
 - Emploi et Développement social Canada
- Nous collaborons avec nos homologues provinciaux et territoriaux. En mai 2023, nous avons signé un [protocole d'entente](#)⁴⁵ avec le ministère de la Famille du Manitoba. Nous avons maintenant 6 protocoles d'entente avec nos partenaires provinciaux. Nous avons aussi mis en œuvre les ententes signées précédemment avec la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Saskatchewan.
 - Nous avons organisé le deuxième [Forum pancanadien sur les normes d'accessibilité](#)⁴⁶ en partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.
 - Nous avons tenu notre [troisième Assemblée publique annuelle](#)⁴⁷. Le thème de la réunion était « Passons à l'action : Ensemble pour un Canada sans obstacles ». Nous avons présenté une mise à jour des travaux du conseil d'administration ainsi qu'une discussion entre experts. Trois présidents de nos comités techniques ont participé à la discussion pour parler de leur travail.
 - Nous avons consulté divers acteurs de la communauté des personnes en situation de handicap à travers le Canada. Nous avons ainsi pu mieux comprendre leurs défis et leurs priorités, ce qui éclaire notre travail. Notre président-directeur général et son équipe ont rencontré plus de 45 intervenants, individuellement ou en groupe. L'équipe a aussi fait des présentations lors de 9 conférences sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.
 - Nous avons noué de nouvelles relations avec des entités nationales et internationales de premier ordre du domaine de l'accessibilité et nous

avons solidifié celles qui existaient déjà. Nous avons organisé plusieurs réunions avec des représentants de l'industrie canadienne et participé à 5 conférences internationales. Ces interventions nous ont donné l'occasion de mettre en lumière les travaux novateurs que nous menons.

- Nous avons contribué à l'organisation d'activités de mobilisation entre le conseil d'administration et divers groupes d'intervenants. Les membres du conseil d'administration ont aussi organisé des réunions en personne à Terre-Neuve-et-Labrador et en Colombie-Britannique. Ces réunions visaient à mieux comprendre les principales questions et à éclairer l'établissement des priorités de l'organisation.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les normes d'accessibilité dans la partie « [Résultats : Nos réalisations](#) » du Rapport complet sur les résultats ministériels.

Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de Normes d'accessibilité Canada

Sur cette page :

- [Message de la ministre](#)
- [Message du président du conseil d'administration](#)
- [Message du président-directeur général](#)
- [Résultats : Nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

Message de la ministre

L'enthousiasme et l'engagement de Normes d'accessibilité Canada dans la mise en œuvre de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)⁴⁸ m'ont grandement impressionnée lorsque j'ai pris mes fonctions de ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap l'année dernière.

Tout récemment, j'ai accueilli le troisième [Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap](#)⁴⁹. Cet événement a mis en lumière les efforts



L'honorable Kamal Khera M.P.
Ministre de la Diversité, de
l'Inclusion et des Personnes en
situation de handicap

collectifs requis de l'ensemble de la société pour parvenir à un Canada sans obstacles d'ici 2040.

Normes d'accessibilité Canada ne se contente pas de mener le changement. L'organisation se forge aussi une réputation de pionnier en matière de normes fondées sur l'équité. Ses résultats et ses réalisations témoignent d'un bon leadership et de la fierté que le personnel éprouve à l'égard de son travail. Le présent Rapport ministériel sur les résultats 2023 à 2024 est un bel exemple de ce qu'un petit groupe de personnes engagées peut accomplir.

L'année dernière, l'organisation a établi de nouvelles relations et renforcé les relations existantes avec toutes les provinces et tous les territoires. Par exemple, elle a signé un [protocole d'entente](#)⁵⁰ de collaboration avec le gouvernement du Manitoba. Elle a aussi organisé le [Forum pancanadien sur les normes d'accessibilité](#)⁵¹ en partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

L'organisation a également financé 24 projets de recherche et créé 3 nouveaux comités techniques chargés d'élaborer de nouvelles normes. De plus, elle a soumis 3 projets de normes à l'examen du public.

Fait remarquable, l'organisation a été nommée l'un des [meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale](#)⁵². Cet honneur reconnaît les efforts de Normes d'accessibilité Canada face à l'excellence et à l'offre d'un milieu de travail accessible et positif. Je ne saurais être plus fier de ce que l'organisation a accompli depuis sa création il y a seulement 5 ans.

Nous faisons de beaux progrès. J'aimerais d'ailleurs souligner que l'organisation œuvre à harmoniser les normes d'accessibilité au niveau national. Cela aura non seulement un impact sur les Canadiens qui vivent avec un handicap, mais fera aussi du Canada la société inclusive qu'il souhaite. C'est l'exemple même du principe « [Rien sans nous](#) »⁵³ qui consiste à faire participer les personnes en situation de handicap dans tout ce que nous faisons.

Ensemble, nous nous dirigeons vers un Canada sans obstacles d'ici 2040. J'accepte en toute humilité le grand honneur de faire partie de ce périple.

Message du président du conseil d'administration

Je suis ravi d'avoir été nommé président du conseil d'administration de Normes d'accessibilité Canada. Les avancées remarquables de l'organisation au cours de la dernière année m'impressionnent. Son engagement ferme à promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans l'ensemble du Canada est une véritable source d'inspiration. Comme vous le constaterez dans le présent rapport, ces efforts portent leurs fruits.



M. Paul Walsh
Président du conseil d'administration

Normes d'accessibilité Canada a réalisé des progrès importants vers une société sans obstacles en 2023 à 2024. L'organisation a créé de nouveaux comités techniques. Elle a élaboré de nouvelles normes fondées sur l'équité et les a soumises à un examen du public. Ces normes servent déjà de guide aux secteurs public et privé en matière d'accessibilité. Elles touchent à l'[emploi](#)⁵⁴, [les espaces extérieurs](#)⁵⁵, [aux exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC](#)⁵⁶ entre autres.

La conception de nos normes vise à soutenir ceux qui se sentent laissés pour compte. Nous misons sur un engagement fort en faveur de l'intersectionnalité dans le processus d'élaboration de normes.

Cinquante-huit pour cent des membres de nos comités techniques sont des personnes ayant une expérience vécue du handicap et/ou des membres de groupes en quête d'équité. Nous profitons donc d'une grande diversité de points de vue. Cette approche de l'élaboration de normes fondée sur l'équité nous permet d'aller au-delà des perceptions habituelles de l'accessibilité et des mesures d'adaptation pour englober tous les handicaps. Il s'agit d'un pas concret vers la pleine participation de tous à la vie sociale et économique du Canada.

Nous avons aussi mis toutes ces connaissances et cette expertise à la disposition de celles et ceux qui souhaitent faire partie de la solution. Au cours de la dernière année financière, l'organisation a lancé avec succès son [Centre d'expertise](#)⁵⁷. Cette ressource en ligne offre un accès gratuit à nos projets de normes et aux normes publiées, aux projets de recherche financés et aux pratiques exemplaires. Le Centre d'expertise a reçu des

commentaires positifs de la part du public. Il s'est déjà taillé une place importante dans le paysage de l'accessibilité au Canada.

Guidés par notre [mandat](#)⁵⁸ et notre [feuille de route Destination 2040](#)⁵⁹, le conseil d'administration et le personnel ont aussi adopté une approche proactive pour mobiliser le public l'année dernière. Ils ont notamment consulté les communautés de personnes en situation de handicap et les organisations qui les représentent et ont collaboré avec elles. Leurs commentaires ont influencé notre travail. Ils nous ont aussi aidés à identifier les domaines prioritaires pour l'élaboration de normes et pour la recherche que nous finançons grâce à notre programme de subventions et de contributions. C'est avec fierté que nous faisons appel à diverses expertises et perspectives pour façonner les normes d'accessibilité de l'avenir.

Je suis enthousiaste à l'idée de travailler avec le conseil d'administration, le personnel et les intervenants pour tirer parti des réalisations passées et présentes de Normes d'accessibilité Canada. J'aimerais aussi remercier M. Philip Rizcallah, le président-directeur général sortant, d'avoir jeté des bases aussi solides pour l'avenir et le succès continu de l'organisation.

Je me réjouis de contribuer à cette importante mission. Je suis persuadé qu'ensemble, nous poursuivrons cet élan pour rendre le Canada plus accessible et permettre à chacun de réaliser pleinement son potentiel.

Message du président-directeur général

Lorsque je réfléchis à ce que Normes d'accessibilité Canada a fait au cours de la dernière année, je ressens une grande fierté. Nous avons adopté une approche proactive pour remplir notre mandat et mener le changement. Nous avons amorcé des transformations positives dans le domaine de l'accessibilité. Nous avons pris des mesures pour apporter des améliorations importantes à l'accessibilité au Canada.



M. Philip Rizcallah
Président-directeur général

Nous avons beaucoup d'ambition. Les changements que nous souhaitons apporter ne mèneront à rien de moins qu'une transformation culturelle. Rendre le pays tout entier plus accessible et plus inclusif, c'est la bonne chose à faire!

Pour réaliser ces changements, nous devons agir et montrer l'exemple. C'est chose faite cette année : nous avons créé 3 nouveaux comités techniques composés de personnes ayant une expérience vécue et d'autres experts. Ces comités élaboreront de nouvelles normes d'accessibilité dans les domaines suivants :

- [La conception et la prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle](#)⁶⁰
- [Les parcours de voyage accessible](#)⁶¹
- [Des systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables](#)⁶²

L'élaboration de nos normes repose sur l'équité. Cette approche vise à créer une société inclusive, adaptée à tous. Nous intégrons la diversité dans nos programmes, nos initiatives et nos démarches, ce qui donne des résultats de classe mondiale.

La collaboration est essentielle. Nous avons toujours travaillé avec les autres : des organisations, des administrations, des partenaires et des alliés. Nous avons partagé nos connaissances et notre expertise, et même nos ressources, pour trouver de nouveaux moyens pour créer un Canada sans obstacles. Bon nombre de nos activités témoignent de ces efforts de collaboration, par exemple:

- Nous avons organisé notre deuxième Forum pancanadien qui réunit les provinces et les territoires afin d’orchestrer une collaboration solide pour réaliser nos objectifs communs en matière d’accessibilité
- Nous avons signé un nouveau [protocole d’entente](#)⁶³ avec le Manitoba. De tels accords de collaboration aident les deux parties à améliorer la coordination, à partager les ressources et à harmoniser leurs travaux sur les normes d’accessibilité.
- Nous avons élargi notre champ d’action et renforcé nos relations avec nos partenaires de la [Loi canadienne sur l’accessibilité](#)⁶⁴
- Nous avons contacté d’autres organismes nationaux et internationaux de normalisation. Nous nous sommes aussi entretenus avec des intervenants, des experts et des représentants de l’industrie.

Nos normes et nos recherches illustrent notre engagement en faveur de l’innovation. L’année dernière, nous avons franchi une étape importante avec le lancement de notre [Centre d’expertise](#)⁶⁵ [en ligne](#). Le public peut ainsi consulter gratuitement les recherches que nous finançons et nos normes dans les deux langues officielles. Nous rendons notre travail accessible à tous pour inspirer d’autres personnes à le faire aussi. Nous sommes convaincus que nos initiatives et notre leadership contribuent à un Canada plus accessible et plus inclusif.

Nous avons toujours insisté sur la participation des personnes en situation de handicap. C’est le principe du « Rien sans nous » qui guide toutes nos actions.

Un grand nombre de communautés participent à notre processus d’élaboration de normes. Cette année, nous nous sommes entretenus avec de nombreuses personnes et de nombreux groupes. Nous avons entendu ce qu’ils avaient à dire. Nous avons participé à des centaines de réunions avec des groupes communautaires. Nous avons discuté avec des personnes en situation de handicap et d’autres intervenants touchés par nos normes. Ce sont des experts qui connaissent les besoins des groupes qu’ils représentent. Nous avons travaillé de diverses manières avec des personnes qui ont une expérience vécue, depuis la création de comités techniques jusqu’à la collecte d’informations sur les projets de normes.

Cette collaboration nous a permis de prendre des décisions judicieuses et nous comptons continuer à agir ainsi. Cette démarche garantit que le travail que nous faisons tient compte d'autant de perspectives que possible et contribue à répondre aux besoins du plus grand nombre de personnes.

Notre conseil d'administration a habilement soutenu le travail qui a mené à ces réussites. Le dévouement et l'engagement des membres du conseil en faveur d'un Canada sans obstacles ont un impact direct sur la vie des Canadiens. Je leur suis très reconnaissant.

Enfin, lorsque vous lirez ce message, j'aurai quitté Normes d'accessibilité Canada. J'ai eu le privilège d'être le premier président-directeur général de cette organisation si novatrice. À ce titre, j'ai travaillé aux côtés de personnes parmi les plus talentueuses, les plus passionnées et les plus dévouées, déterminées à remplir notre très important mandat. Je suis très fier de tout ce que nous avons accompli ensemble et il ne fait aucun doute que ce travail incroyable se poursuivra longtemps après mon départ.

Résultats : nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité
- Services internes

Responsabilité essentielle : normes d'accessibilité

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités pangouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Notre cadre ministériel de résultats précise les éléments suivants.

Normes d'accessibilité Canada:

- Élabore et révisé les normes d'accessibilité grâce à la création de comités techniques soutenus par des recherches.
- Fait la promotion, soutient et mène des recherches afin d'éclairer l'élaboration de normes.
- Partage des informations sur les normes avec les organisations et le public.
- Fournit des produits et des services sur les normes.
- Fournit des pratiques exemplaires pour identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Les membres de nos comités techniques représentent la diversité. Il y a :

- des personnes en situation de handicap
- des Autochtones
- des représentants d'industries qui auront à se conformer à nos normes si elles deviennent des règlements
- d'autres experts

Progrès à l'égard des résultats

Cette partie fournit des détails sur le rendement de l'organisation en ce qui concerne l'atteinte des résultats et la réalisation des objectifs en matière de normes d'accessibilité. Les détails sont présentés par résultat ministériel.

Les tableaux 2 à 5 résument les résultats des cibles et résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés de notre responsabilité principale (normes d'accessibilité).

Tableau 2: Résultat ministériel 1

Les normes dans les domaines prioritaires contribuent à éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Indicateurs de résultats ministériels	Cibles	Date d'atteinte des cible	Résultats réels
Nombre de normes nouvelles ou révisées dans les domaines prioritaires. Il s'agit de normes que nous avons élaborées, seuls ou avec un partenaire, ou financées.	1 à 3	Mars 2025	2021 à 2022 : 0 2022 à 2023 : 3 2023 à 2024 : 0

Tableau 3: Résultat ministériel 2

La recherche informe la prochaine génération de normes.

Indicateurs de résultats ministériels	Cibles	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
<p>Le pourcentage de financement que l'organisation investit dans des projets de recherche et de développement. Il s'agit de projets qui influencent :</p> <ul style="list-style-type: none">• les normes d'accessibilité les priorités en matière d'élaboration de normes.	De 75% à 85%	Mars 2026	2021 à 2022 : 100% 2022 à 2023 : 100% 2023 à 2024 : 100%

Tableau 4: Résultat ministériel 3

Les organisations et le public ont accès à des informations en ligne sur :

- les normes d'accessibilité,
- les produits et services, et
- les pratiques exemplaires pour identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Indicateurs de résultats ministériels	Cibles	Date d'atteinte des cible	Résultats réels 2021 à 2022
<p>Nombre de consultations uniques de ces informations.</p> <p>Ces renseignements proviennent de données générées à partir de la consultation des informations sur nos projets financés et d'autres travaux. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des documents techniques • des rapports • des présentations des articles et des lignes directrices évalués par des pairs. 	<p>7 000 à 12 000 consultations uniques</p>	<p>Mars 2023</p>	<p>2021 à 2022 : 39861 2022 à 2023 : 30,671 2023 à 2024 : 64,089</p>

Tableau 5: Résultat ministériel 4

Les travaux de l'organisation en matière de normes multiplient les possibilités de collaboration pour que le Canada devienne un pays sans obstacles.

Indicateurs de résultats ministériels	Cibles	Date d'atteinte des cible	Résultats réels
Nombre d'activités de collaboration avec : <ul style="list-style-type: none">• les personnes en situation de handicap• les organisations de personnes en situation de handicap• les gouvernements provinciaux et territoriaux• les organismes nationaux et internationaux d'autres organismes de normalisation ou intervenants de l'industrie ¹ .	De 10 à 15 activités	Mars 2025	2021 à 2022 : 16 2022 à 2023 : 16 2023 à 2024 : 29

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#)⁶⁶ pour le répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Détails des résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à Normes d'accessibilité en 2023 à 2024 en les comparant aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Normes d'accessibilité Canada pour l'exercice.

Résultat 1 : Les normes dans les domaines prioritaires contribuent à éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Une partie essentielle de notre mandat consiste à créer des modèles de normes d'accessibilité qui identifient, éliminent et préviennent les obstacles à l'accessibilité. Nous révisons également les normes existantes. Le conseil

d'administration détermine les domaines prioritaires pour les normes. Le personnel, les intervenants et le public contribuent à la prise de décision du conseil d'administration.

[Le processus d'élaboration de normes](#)⁶⁷ peut prendre environ 4 ans. Lorsqu'une norme est prête, il est possible de recommander à la ministre de la transformer en règlement. Toutes les organisations sous réglementation fédérale doivent alors se conformer à ce règlement.

Tous les projets de normes doivent faire l'objet d'un examen public. Pour chaque norme, nous recevons en moyenne 1 000 commentaires du public. Cette réponse témoigne du niveau élevé d'intérêt et de mobilisation des intervenants et des personnes en situation de handicap à travers le Canada.

Au cours de l'année financière 2023 à 2024 :

- Nous avons créé 3 nouveaux comités techniques chargés d'élaborer de nouvelles normes. Ces comités se penchent sur les domaines suivants:
 - [Des systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables](#)⁶⁸
 - [La conception et la prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle](#)⁶⁹
 - [Les parcours de voyage accessible](#)⁷⁰
- Trois normes ont fait l'objet d'un examen public. Ces normes touchent les domaines suivants:
 - [L'emploi](#)⁷¹
 - [Les espaces extérieurs](#)⁷²
 - [Les exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC \[technologies de l'information et de la communication\]](#)⁷³
- Nous avons signé un protocole d'entente avec l'International Codes Council, avec qui nous collaborerons pour élaborer une nouvelle norme sur l'[acoustique dans l'environnement bâti](#)⁷⁴.
- Nous avons signé un [protocole d'entente](#)⁷⁵ avec UL Standards and Engagement afin de collaborer à la recherche et à l'élaboration de normes d'accessibilité.

- Nous avons commencé la révision d'une norme que nous avons élaborée conjointement avec Groupe CSA. Cette norme porte sur la [conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires \(CSA/ASC B651.2\)](#)⁷⁶.
- Nous avons reçu l'approbation du conseil d'administration pour procéder à l'élaboration de 4 autres normes :
 - [L'approvisionnement accessible](#)⁷⁷
 - [Les bâtiments et sites patrimoniaux](#)⁷⁸
 - [L'environnement bâti existant](#)⁷⁹
 - [Le tourisme accessible](#)⁸⁰
- Nous avons apporté un soutien continu aux comités techniques pour l'élaboration de normes du tableau 1 ci-dessous.

Résultat 2 : La recherche informe la prochaine génération de normes.

- Nous avons amélioré l'efficacité du processus de demande de notre programme de subventions et de contributions.
- Nous avons lancé un appel de propositions pour des projets de recherche. Ces projets débiteront au cours de l'exercice 2024 à 2025.
- Nous avons financé 24 nouveaux projets de recherche grâce à notre programme de subventions et de contributions. Ces recherches examinent les priorités suivantes :
 - l'accessibilité des communautés nordiques, y compris les considérations culturelles et climatiques
 - l'environnement bâti
 - la communication, autre que les technologies de l'information et de la communication
 - la conception et la prestation de programmes et de services
 - la participation efficace des personnes en situation de handicap dans le processus d'élaboration de normes
 - l'emploi
 - des communications équitables pour la communauté sourde et sourde-aveugle

- les technologies de l'information et de la communication
- l'intersectionnalité et les obstacles intersectionnels
- l'acquisition de biens, de services et d'installations
- le transport
- Nous avons examiné les rapports de recherche et d'activité pour les projets financés entre avril 2020 et mars 2023. Les rapports garantissent la transparence et la responsabilité de ceux qui reçoivent des fonds.

Résultat 3 : Les organisations et le public ont accès à des informations en ligne sur les normes d'accessibilité, les produits, les services et les pratiques exemplaires pour identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Nous avons poursuivi notre approche proactive en matière de communication pour améliorer nos communications et la mobilisation de divers publics.

- Nous avons lancé le [Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité](#).⁸¹ Cette partie de notre site Web contient des renseignements sur nos projets de normes, les projets de recherche financés et les pratiques exemplaires. Ces informations sont gratuites.
- Nous avons adopté des pratiques exemplaires pour améliorer la conception et l'accessibilité de notre site Web. Nous avons aussi ajouté de nouveaux moyens de communication accessibles, comme l'interprétation en Langue des signes québécoise et l'American Sign Language(ASL) pour des contenus particuliers.
- Nous avons solidifié la collaboration avec nos partenaires du portefeuille du gouvernement du Canada et nos alliés fédéraux en matière d'accessibilité. Nous avons aussi élargi notre participation à de nouveaux groupes de travail interministériels et nouvelles communautés de pratique. Ces relations nous ont permis de partager les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité. Elles nous donnent aussi l'occasion de promouvoir notre travail et notre expertise auprès de ces groupes.

- Nous avons accru notre présence sur les réseaux sociaux et mené des campagnes de communication ciblées pour mieux sensibiliser certains groupes.
- Nos activités de mobilisation publique et notre visibilité ont pris de l'ampleur. Nous avons monté des kiosques d'information lors de divers événements organisés par le gouvernement du Canada, tels que la Conférence de 2023 sur le handicap et le travail au Canada. Nous avons ainsi pu mieux faire connaître notre rôle et l'avenir de l'accessibilité au Canada.
- Nous avons publié notre premier [Rapport d'étape d'accessibilité](#)⁸². Ce rapport présente les progrès réalisés dans la mise en œuvre de notre [Plan d'accessibilité](#)⁸³ 2023 à 2025. Dans l'ensemble, il confirme que le plan progresse très bien. Sur les 24 actions recensées, nous avons achevé 8 actions et 14 étaient en cours au moment de la rédaction du rapport, ce qui représente 92 %. Nous achèverons les 2 actions restantes au cours de l'exercice 2024 à 2025.

Résultat 4 : Les travaux de l'organisation en matière de normes multiplient les possibilités de collaboration pour que le Canada devienne un pays sans obstacles.

- Nous avons consulté divers acteurs de la communauté des personnes en situation de handicap à travers le Canada. Nous avons ainsi pu mieux comprendre leurs défis et leurs priorités, ce qui éclaire notre travail. Notre président-directeur général et son équipe ont rencontré plus de 45 intervenants, individuellement ou en groupe. L'équipe a aussi fait des présentations lors de 9 conférences sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Nous avons noué de nouvelles relations avec des entités nationales et internationales de premier ordre du domaine de l'accessibilité et nous avons solidifié celles qui existaient déjà. Nous avons organisé plusieurs réunions avec des représentants de l'industrie canadienne et participé à 5 conférences internationales. Ces interventions nous ont donné l'occasion de mettre en lumière les travaux novateurs que nous menons.

- Nous travaillons toujours avec des organisations fédérales qui jouent un rôle important dans la promotion de l'accessibilité au Canada. Il s'agit notamment de Services publics et Approvisionnement Canada, de Services partagés Canada et du Conseil national de recherches. Nous avons continué à développer et à entretenir de solides partenariats bilatéraux, multilatéraux et collaboratifs avec diverses entités fédérales qui ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)⁸⁴ :
 - la dirigeante principale de l'accessibilité
 - le Bureau pour l'accessibilité dans la fonction publique
 - l'Office des transports du Canada
 - le commissaire à l'accessibilité (membre de la Commission canadienne des droits de la personne)
 - le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), et
 - Emploi et Développement social Canada.
- Nous collaborons avec nos homologues provinciaux et territoriaux. En mai 2023, nous avons signé un [protocole d'entente](#)⁸⁵ avec le ministère de la Famille du Manitoba. Nous avons maintenant 6 protocoles avec nos partenaires provinciaux. Nous avons aussi mis en œuvre les ententes signées précédemment avec la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Saskatchewan.
- Nous avons organisé le deuxième [Forum pancanadien sur les normes d'accessibilité](#)⁸⁶ en partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.
- Nous avons tenu notre [3e Assemblée publique annuelle](#).⁸⁷ Le thème de la réunion était « Passons à l'action : Ensemble pour un Canada sans obstacles ». Nous avons présenté une mise à jour des travaux du conseil d'administration ainsi qu'une discussion entre experts. Trois présidents de nos comités techniques ont participé à la discussion pour parler de leur travail.
- Nous avons contribué à l'organisation d'activités de mobilisation entre le conseil d'administration et divers groupes d'intervenants. Le conseil d'administration a aussi organisé des réunions en personne avec des intervenants en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-

Labrador. Ces réunions visaient à mieux comprendre les principales questions et à éclairer l'établissement des priorités de l'organisation.

La partie suivante décrit les résultats réels de notre responsabilité essentielle (normes d'accessibilité) en 2023 à 2024 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel pour cette période.

Tableau 6 : Résultats prévus par rapport aux résultats réels

Le tableau 6 résume les cibles et les résultats réels pour chaque indicateur qui découle des résultats de notre responsabilité essentielle (normes d'accessibilité).

Résultats ministériels	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
1. Les normes dans les domaines prioritaires contribuent à éliminer les obstacles à l'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre 5 normes à un examen public : <ul style="list-style-type: none"> ○ les espaces extérieurs⁸⁸ ○ l'emploi⁸⁹ ○ le langage simple⁹⁰ ○ les évacuations d'urgence [sorties]⁹¹ ○ les exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC [technologies de l'information et de la communication]⁹² • Recruter des membres pour 4 nouveaux comités techniques chargés d'élaborer des 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons soumis 3 normes à un examen public : <ul style="list-style-type: none"> ○ les espaces extérieurs⁹³ ○ l'emploi⁹⁴ ○ les exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC [technologies de l'information et de la communication]⁹⁵ <p>L'examen public des normes en langage clair et en matière d'évacuation d'urgence a été reporté à une date ultérieure, comme l'indique le tableau 5.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons créé 3 comités techniques

Résultats ministériels	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
	<p>normes dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l’approvisionnement ○ la conception de programmes et la prestation de services, y compris le service à la clientèle. ○ le transport. ○ l’acoustique pour l’environnement bâti. <ul style="list-style-type: none"> ● Apporter un soutien continu aux comités techniques chargés de l’élaboration de normes. ● Collaborer avec la Société canadienne d’hypothèques et de logement et d’autres organismes de normalisation pour élaborer une norme sur l’accessibilité des logements. 	<p>chargés d’élaborer les normes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des systèmes d’intelligence artificielle accessibles et équitables⁹⁶ ○ la conception et la prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle⁹⁷ ○ les parcours de voyage accessible⁹⁸ <ul style="list-style-type: none"> ● Nous avons soutenu les 9 comités techniques qui élaborent actuellement des normes. ● Nous avons collaboré avec la Société canadienne d’hypothèques et de logement pour élaborer un guide de calcul des coûts pour les logements accessibles. <p>Nous nous sommes associés à l’ International Code Council⁹⁹ (en anglais seulement) pour élaborer une norme sur l’acoustique dans l’environnement bâti¹⁰⁰.</p>

Résultats ministériels	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
<p>2. Promouvoir, soutenir et mener des recherches pour éclairer l'élaboration de normes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité du processus de demande pour notre programme de subventions et de contributions. Nous procédons à une présélection des demandes et nous n'invitons que les demandes choisies à soumettre une demande complète. • Établir les priorités de recherche pour l'année financière 2024 à 2025. Signer des ententes de financement avec des organismes de recherche qui se penchent sur des questions d'accessibilité. <p>Examiner et évaluer le rapport final des projets complétés entre avril 2020 et mars 2023.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons établi 2 étapes pour rendre le processus de demande de financement de la recherche plus efficace. Cette procédure nous a permis d'identifier et d'éliminer les demandes inadmissibles plus tôt, ce qui fait gagner du temps et réduit la charge administrative. • Nous avons signé 24 ententes de subventions et de contributions pour financer de nouveaux projets de recherche. <p>Nous avons examiné le rapport final de chaque projet complété entre avril 2020 et mars 2023.</p>
<p>3. Les organisations et le public ont accès à l'information en</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un centre d'information sur les normes d'accessibilité et les pratiques exemplaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons lancé le Centre d'expertise¹⁰¹ hébergé sur notre site Web. Il contient des informations sur les

Résultats ministériels	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
ligne.	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à améliorer l'accessibilité de notre site Web. • Travailler avec nos partenaires du portefeuille pour communiquer notre mandat à nos publics communs. • Partager encore plus notre message. Pour y arriver, nous : <ul style="list-style-type: none"> ○ inciterons les membres du conseil d'administration à soutenir cet effort ○ partagerons de l'information avec les médias ○ tirerons parti de nos réseaux sociaux et de notre site Web produirons des communiqués de presse et des bulletins d'information. 	<p>normes d'accessibilité et les pratiques exemplaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons amélioré la conception et l'accessibilité de notre site Web. Nous avons ajouté de nouvelles fonctions qui ont amélioré la navigation et le contenu de notre site Web. • Nous avons élaboré une nouvelle stratégie de communication sur 3 ans. Elle oriente la manière dont nous allons promouvoir nos événements et nos consultations. Elle aidera le public à mieux comprendre notre travail et à maximiser leur participation. • Nous utilisons plus d'outils de communication. Nous les avons adaptés pour faire connaître la tenue de nos examens publics et promouvoir nos projets de normes et les normes publiées. Nous avons aussi trouvé d'autres moyens de mobiliser des publics particuliers. Il s'agit notamment des ministères

Résultats ministériels	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
		<p>du gouvernement et des organisations sous réglementation fédérale. Nous avons publié notre premier Rapport d'étape d'accessibilité¹⁰². Il décrit ce que nous avons fait pour mettre en œuvre notre plan d'accessibilité 2023-2025.</p>
<p>4. Les travaux de l'organisation en matière de normes multiplient les possibilités de collaboration pour que le Canada devienne un pays sans obstacles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de multiplier les possibilités de collaboration. • Organiser notre troisième Assemblée publique annuelle en 2023. • Poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie de mobilisation des intervenants. • Continuer à encourager la participation de nos intervenants, des personnes en situation de handicap, des jeunes, des groupes en quête 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Nous avons mis en œuvre les ententes existantes et signé un nouveau protocole d'entente¹⁰³ avec le ministère de la Famille du Manitoba. • Nous avons organisé notre troisième Assemblée publique annuelle et invité le public à poser des questions. • Nous avons organisé le deuxième Forum pancanadien sur les normes d'accessibilité en partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Ce Forum nous a permis de dialoguer avec les

Résultats ministériels	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
	<p>d'équité, des peuples autochtones et des représentants de l'industrie au niveau national et international.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demander aux Canadiens et à nos intervenants de nous faire part de leurs commentaires sur nos programmes et nos priorités. <p>Rechercher des partenaires pour favoriser l'adoption des normes que nous créons.</p>	<p>Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires et de solliciter des commentaires sur nos programmes.</p> <p>Nous avons établi des partenariats avec d'autres organisations. Nous avons participé à des activités d'intérêt mutuel. Nous avons organisé des activités de relations publiques nationales et internationales conjointes.</p>

Principaux risques

- **Des retards pour attirer des chercheurs.**

Le travail nécessaire pour attirer des chercheurs entraîne des retards qui entravent notre capacité à atteindre nos cibles annuelles. Nous avons atténué ce risque grâce à la création d'un registre de chercheurs. Ce registre nous permet d'avoir accès à un bassin de chercheurs présélectionnés qui ne prennent pas part à notre programme de financement, mais qui s'intéressent aux questions d'accessibilité.

- **Des retards dans l'élaboration de normes.**

Différents genres de retards peuvent survenir lors de l'élaboration de normes. Par exemple, il peut y avoir des retards

opérationnels, des changements de priorités, des reports d'examens publics, des difficultés à recruter le personnel d'un comité technique ou de l'épuisement dans les comités. Pour atténuer ce risque, nous gérons nos comités techniques conformément aux meilleures pratiques internationales. Il s'agit notamment de préparer des documents de référence, d'établir des normes de rendement et de maintenir des lignes de communication ouvertes avec les comités techniques.

- **Des retards dans le traitement des questions d'accessibilité pour les Autochtones.**

Nous atténuons ce risque grâce à l'établissement de partenariats avec des chercheurs et des instituts de recherche spécialisés dans l'accessibilité des populations autochtones. Nous poursuivons nos démarches pour concrétiser des possibilités de recherche conjointe avec des institutions réputées spécialisées dans ce domaine.

Ressources nécessaires pour atteindre les résultats

Tableau 7 : Aperçu des ressources nécessaires – Normes d'accessibilité

Le tableau 7 résume les dépenses prévues et réelles ainsi que les équivalents temps plein (ETP) nécessaires pour atteindre les résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	15 530 509	16 552 026
Équivalents temps plein (ETP)	40	39

Des renseignements exhaustifs sur les ressources [financières](#)¹⁰⁴ et les [ressources humaines](#)¹⁰⁵ en ce qui concerne le répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités pangouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes Plus

Les principes et les exigences de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* guident notre travail. Cette loi vise à accroître l'inclusion et la participation de tous les Canadiens. Les personnes en situation de handicap viennent de tous les horizons. Toutefois, différents aspects de leur identité peuvent amplifier leur handicap. Par exemple, une personne en situation de handicap qui appartient à une minorité visible, qui est autochtone ou qui est membre de la communauté LGBTQ2+ peut rencontrer des préjugés supplémentaires. C'est pourquoi nous encourageons la diversité au sein de nos comités techniques.

Les travaux des comités techniques doivent refléter les besoins de tous les Canadiens vivant avec un handicap. Nous nous efforçons d'équilibrer la composition des comités afin de garantir la diversité des idées, des compétences et des expériences vécues. Les personnes en situation de handicap représentent plus de 50 % des membres des comités et 52 % sont des femmes. De nombreuses minorités visibles, des autochtones, des personnes LGBTQ2+, des personnes âgées, des femmes et des jeunes siègent aux comités techniques. Plus de 25 % de notre personnel et plus de 50 % des membres de notre conseil d'administration ont une expérience vécue du handicap.

De plus, tous les Canadiens peuvent participer à l'examen public de nos normes. Ils peuvent nous faire part de leurs commentaires et suggérer des améliorations. Nous valorisons une approche inclusive de l'élaboration des normes. Nous voulons rendre le Canada plus fort et plus accessible à tous.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable des Nations Unies

Normes d'accessibilité Canada s'est engagé à respecter le Programme 2030 de l'ONU. Pour plus d'informations sur nos contributions au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030¹⁰⁶ et à la Stratégie fédérale de développement durable¹⁰⁷, veuillez consulter notre [Stratégie ministérielle de développement durable](#)¹⁰⁸.

L'innovation

Le lancement du [Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité](#)¹⁰⁹ constitue l'innovation la plus importante pour nous en 2023. Sa conception est différente du reste de notre site. Le Centre nous offre un nouveau moyen de réaliser un élément de notre mandat, soit de partager de l'information relative à l'accessibilité. Il permet aussi au public de mieux connaître nos progrès en matière de normes et de recherche. En partageant les résultats de notre travail de cette manière, nous offrons ainsi aux autres organisations les outils et les ressources dont elles ont besoin pour poursuivre leurs propres innovations dans le domaine de l'accessibilité. Nous sommes à l'avant-garde du changement pour aider à créer un Canada sans obstacles.

Répertoire du programme

Les programmes suivants soutiennent notre responsabilité essentielle, soit les normes d'accessibilité :

- **Élaboration de normes** : Ce programme soutient les normes d'accessibilité en créant des comités techniques chargés d'élaborer et/ou de réviser les normes dans les domaines prioritaires.
- **Sensibilisation et application des connaissances** : Ce programme vise à inciter les intervenants et le public à participer à des activités de sensibilisation qui améliorent les connaissances sur les normes d'accessibilité.

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour normes d'accessibilité se trouvent sur la [Résultats de l'Infobase du GC](#)¹¹⁰.

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes permettent à notre organisation de remplir ses obligations et de mettre en œuvre ses programmes. Il y a 10 catégories de services internes :

- la gestion et la supervision
- les communications
- les services juridiques
- la gestion des ressources humaines
- la gestion financière
- la gestion de l'information
- les technologies de l'information
- la gestion des biens immobiliers
- la gestion du matériel
- la gestion des acquisitions

Progrès à l'égard des résultats

Cette partie précise la manière dont l'organisation a atteint les résultats et les cibles fixées pour les services internes.

Communications

La Direction des communications a poursuivi son approche proactive pour joindre divers publics et pour améliorer la mobilisation de ceux-ci. Nos efforts ont porté sur la manière dont nous pouvons plus efficacement faire connaître ce que nous faisons, de manière claire et accessible. Nous avons aussi voulu démontrer comment notre travail profite à tous les Canadiens.

Résultats obtenus au cours de l'exercice 2023 à 2024 :

- Nous avons élaboré une nouvelle stratégie de communication sur 3 ans. Elle définit la direction que prendront nos communications jusqu'en 2026. Elle guidera la promotion de nos événements et de nos consultations. Elle aidera le public à mieux comprendre notre travail et à faire valoir les occasions de participer. Elle confirmera notre engagement et notre leadership en matière d'accessibilité.
- Nous avons lancé notre [Centre d'expertise](#)¹¹¹, un centre d'information hébergé sur notre site Web. Il présente un contenu actualisé sur nos normes d'accessibilité, met en lumière les projets de recherche innovants que nous avons financés et partage les pratiques exemplaires. Cette ressource offre un accès gratuit à l'ensemble de nos connaissances et de notre expertise.
- Nous avons fait des recherches pour trouver des moyens innovants d'améliorer la conception et l'accessibilité de notre site Web. Guidés par des pratiques exemplaires, nous avons :
 - modifié et réorganisé certaines parties du site Web afin d'en faciliter la navigation
 - éliminé des pages et du contenu inutiles pour mettre l'accent sur les informations à forte valeur ajoutée
 - ajouté de nouveaux moyens de communication accessibles, comme de l'interprétation en Langue des signes québécoise (LSQ) et en American Sign Language (ASL).

De manière plus proactive, nous avons :

- proposé des médias substituts
- veillé à ce que notre contenu soit, dans la mesure du possible, rédigé en langage simple.
- Nous avons continué à développer notre présence en ligne et sur les réseaux sociaux. Notre empreinte numérique a pris beaucoup d'ampleur, notamment :
 - Nous avons géré 9 grandes campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Elles ont entre autres porté sur notre

Assemblée publique annuelle de 2023, la Semaine nationale de l'accessibilité de 2023 et la Journée internationale des personnes handicapées de 2023. D'autres campagnes ont fait la promotion de l'examen public de 3 projets de normes, comme mentionné à la page 12 (résultat 1), et de notre appel de déclaration d'intérêt pour le financement de la recherche en 2023. Nous avons aussi mené 2 campagnes sur le recrutement de membres pour de nouveaux comités techniques.

- Nous avons publié des messages sur nos réseaux sociaux (X, Facebook et LinkedIn) au moins 2 ou 3 fois par semaine pour garder le contact et interagir avec les personnes qui nous suivent.
 - Le nombre d'abonnés à nos réseaux sociaux a encore augmenté cette année. Au 31 mars 2024, il avait augmenté de 19,7 % sur X et de 28,8 % sur Facebook. Notre compte LinkedIn a pour sa part enregistré la plus forte croissance d'abonnés, avec une montée en flèche de 81,4 % par rapport à l'année précédente.
 - Nous avons publié 4 communiqués de presse pour informer les médias et le public de notre travail, de nos activités et de nos progrès.
 - Nous avons poursuivi l'utilisation de notre image de marque afin qu'elle soit cohérente sur toutes les plateformes et tous nos produits pour optimiser la reconnaissance et la visibilité.
- Nous avons aussi partagé de l'information et consulté divers groupes d'intervenants directement grâce à divers moyens, dont notre bulletin d'information trimestriel. Ce produit nous a donné l'occasion de poursuivre le dialogue avec de nombreux groupes, notamment :
 - les personnes en situation de handicap et les organisations qui les représentent
 - les individus, organisations et gouvernements autochtones
 - les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux
 - des experts techniques, et
 - des représentants de l'industrie.

Nous cherchons constamment à trouver de nouveaux moyens pour étendre notre portée et multiplier nos efforts pour partager nos résultats avec le public.

- Nous avons ajouté de nouveaux outils de communication. Il s'agit de 3 nouveaux produits ciblés qui viennent s'ajouter à notre gamme d'outils. Nous avons maintenant des bulletins d'information personnalisés qui font la promotion de nos examens publics, de nos projets de normes et des normes publiées ainsi que des activités de mobilisation auprès des fonctionnaires fédéraux, des ministères et des organisations réglementées par le gouvernement fédéral.
- Nous avons communiqué les occasions de collaboration à nos partenaires afin d'amplifier les messages communs et de mieux faire connaître notre travail et ses avantages pour les Canadiens. Nous participons aussi à plus de groupes de travail interministériels et de communautés de pratique au sein du gouvernement du Canada. Nous partageons et faisons la promotion de notre travail, de notre expertise et de pratiques exemplaires en matière d'accessibilité avec ces groupes.
- Nous avons intensifié nos activités de mobilisation du public. Nous avons monté des stands d'information lors de diverses manifestations du gouvernement du Canada, notamment la conférence « Invalidité et travail au Canada 2023 ». Nous avons aussi collaboré avec d'autres organisations fédérales qui s'occupent de l'accessibilité et des droits des personnes en situation de handicap. Nous avons ainsi pu prendre connaissance des pratiques exemplaires des autres. Nous avons en même temps sensibilisé le public à l'avenir de l'accessibilité dans la fonction publique et au rôle que joue notre organisation dans la promotion de l'accessibilité.
- Nous avons interagi avec des personnes ayant une expérience vécue du handicap et d'autres experts du domaine. Nous avons discuté directement avec ces groupes pour apprendre comment notre organisation peut les aider. Ils nous ont aussi précisé ce dont les gens ont le plus besoin en matière de normes et comment

faire en sorte que notre message atteigne davantage de Canadiens.

- Nous avons publié notre premier [Rapport d'étape d'accessibilité](#)¹¹². Ce rapport présente les progrès réalisés dans la mise en œuvre de notre [Plan d'accessibilité 2023 à 2025](#)¹¹³. Dans l'ensemble, ce plan triennal a très bien progressé. Sur les 24 actions identifiées, 22 (92 %) étaient soit achevées (8), soit en cours (14) au moment de la rédaction du rapport. Nous compléterons les 2 autres actions entre 2024 et 2025.

Dans l'ensemble, nous avons reçu des commentaires positifs de la part des personnes qui ont interagi avec notre organisation. Leur niveau de satisfaction était aussi élevé. Nous avons organisé une consultation en octobre 2023. Elle nous a permis d'identifier certains obstacles et domaines à améliorer. Notre plan nous aidera à les rectifier.

Gestion des ressources humaines

En tant qu'organisation de promotion de l'accessibilité, nous accordons une grande importance à l'expertise et à l'expérience des personnes en situation de handicap. Elles nous aident à éclairer nos priorités, nos politiques, nos plans et nos pratiques.

Au cours de l'exercice 2023 à 2024, nous avons amélioré et renforcé nos politiques et lignes directrices en matière de ressources humaines.

- Le monde du travail a évolué ces dernières années. Nous avons donc étudié la possibilité d'utiliser des accords de télétravail que nous pourrions adapter aux besoins de l'organisation. Nous avons insisté pour que ces accords soient accessibles et qu'ils soient simples à renouveler. L'organisation prévoit donc adopter le [logiciel mesRégimesDeTravail \(MRT\)](#)¹¹⁴. Nous pourrions ainsi gérer efficacement le travail au bureau, le télétravail et les modèles de travail hybrides. Cette application nous permettra aussi d'effectuer des renouvellements rapides et l'envoi d'avis en temps utile. Nous pourrions ainsi améliorer la flexibilité et l'efficacité de notre milieu de travail tout en répondant aux objectifs de l'organisation.

- Nous avons fait de grandes avancées dans la promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité. Nous avons finalisé notre premier plan d'action pour les langues officielles. Ce plan souligne notre engagement à respecter la [Loi sur les langues officielles](#)¹¹⁵. Nous avons encouragé le bilinguisme au travail et garanti l'égalité des chances pour les anglophones et les francophones. De plus, nous avons établi un partenariat avec le [Centre canadien pour la diversité et l'inclusion](#)¹¹⁶. Ce partenariat donne aux employés un accès gratuit à toutes les informations du Centre, y compris les webinaires et d'autres informations utiles. Le bulletin d'information interne de Normes d'accessibilité Canada leur fournit des mises à jour régulières.
- Nous avons collaboré avec des réseaux interministériels pour tirer parti d'outils tels que « La Porte virtuelle des talents en situation de handicap » du gouvernement fédéral. Il s'agit d'un outil d'embauche proactif qui puise dans divers bassins de talents. Il offre de multiples avantages, dont les suivants:
 - L'organisation peut s'en servir pour avoir accès aux talents qui existent dans le répertoire des diplômés en situation de handicap de la Commission de la fonction publique. Cet outil garantit l'accès à un bassin de talents compétents et diversifiés.
 - Il simplifie notre processus de recrutement, le rendant plus efficace et plus ciblé. Il nous aide à atteindre nos objectifs d'accessibilité, car il intègre des éléments d'accessibilité dans le processus de recrutement.
 - Il raffermi notre engagement en faveur de l'accessibilité et offre un bel exemple pour les autres entités et intervenants du secteur.
 - Il encourage l'inclusion dans notre organisation. Il tire parti des perspectives uniques et des capacités de résolution de problèmes que les personnes en situation de handicap peuvent apporter sur le lieu de travail.
 - Il favorise une culture plus inclusive et renforce la réputation de notre organisation. L'outil nous aide à mieux servir notre

clientèle diversifiée puisqu'il tient compte des besoins et des perspectives de notre personnel.

- Nous avons également pris des mesures claires pour intégrer l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) dans nos pratiques de ressources humaines. Nous soutenons la mise en œuvre des modifications de la [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#)¹¹⁷. Ces modifications visent à lutter contre les préjugés et les obstacles systémiques qui nuisent aux groupes en quête d'équité dans les processus d'embauche. Nous donnons la priorité à la diversité et à l'inclusion qui sont au cœur de ces modifications. Nous travaillons ainsi de manière proactive à mettre en place des processus de recrutement équitables et inclusifs, conformes aux principes de l'ACS Plus.
- Nous veillons désormais à rédiger nos communications et nos politiques en langage simple. Cette démarche tient compte des différents niveaux d'alphabétisation et veille à ce que l'information soit accessible à tous les employés, peu importe leurs antécédents ou leurs capacités. Le langage simple favorise la clarté et la compréhension. Il s'harmonise aussi aux objectifs de l'ACS Plus, car il favorise l'égalité d'accès à l'information en milieu de travail.

Normes d'accessibilité Canada a reçu le prix d'un des [meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale](#) en 2024¹¹⁸. Ce prix d'excellence reconnaît la détermination de l'organisation à respecter la diversité et l'inclusion et de ses efforts pour offrir un environnement de travail favorable.

Gestion et technologie de l'information

Nous travaillons toujours avec Emploi et Développement social Canada pour mettre en place des outils de travail accessibles (logiciels et matériel). Ces outils améliorent la technologie que nos employés en situation de handicap utilisent. Nous poursuivons aussi nos travaux pour rendre le partage de fichiers plus accessible et pour créer une plateforme collaborative. Les employés auront ainsi plus d'options et cette approche

améliorera à la fois la communication et la collaboration avec nos intervenants.

Gestion des biens immobiliers

Le gouvernement a publié la directive post-COVID sur le retour au bureau et la transition vers le modèle de travail hybride. L'équipe des biens immobiliers s'inspire des commentaires des employés pour communiquer continuellement avec nos partenaires afin de maintenir et d'améliorer notre [espace de travail de conception universelle](#)¹¹⁹ (en anglais seulement). Nous souhaitons ainsi que nos employés profitent d'une belle expérience, qui respecte notre mission de leader en matière d'accessibilité et les normes établies par le gouvernement fédéral.

Tableau 8 : Services internes : résultats prévus et résultats réels

Le tableau 8 ci-dessous présente les résultats des services internes prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024 par rapport aux résultats réels pour la même période.

Services internes	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
Communications	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer un centre d'expertise. • Collaborer avec nos partenaires du portefeuille du gouvernement du Canada pour communiquer notre mandat à nos publics communs. • Améliorer l'accessibilité de notre site Web, réviser notre énoncé sur l'accessibilité et publier un contenu pertinent et 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons lancé avec succès un Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité¹²⁰. Nous l'utilisons pour partager des informations avec le public. • Nous avons collaboré avec les partenaires du portefeuille du gouvernement du Canada et d'autres organisations pour promouvoir notre travail, nos événements et nos activités de

Services internes	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
	<p>unique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer notre présence en ligne et sur les réseaux sociaux. • Produire des bulletins d'information trimestriels à l'intention du personnel, du conseil d'administration et des intervenants. 	<p>mobilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons élargi notre participation à divers groupes de travail interministériels et communautés de pratique au sein du gouvernement du Canada. Nous avons partagé et fait la promotion de notre travail, notre expertise et nos pratiques exemplaires en matière d'accessibilité auprès de ces groupes. • Nous avons amélioré l'accessibilité de notre site Web et publié un contenu unique. • Nous avons élargi notre empreinte numérique en augmentant considérablement notre présence en ligne et sur les réseaux sociaux, passant de 37 061 à 64 089 consultations uniques.

Services internes	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
		<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons produit des bulletins d'information trimestriels pour le personnel, le conseil d'administration et les intervenants. Nous avons introduit de nouveaux bulletins d'information ciblés pour atteindre des publics particuliers. • Nous avons publié notre premier rapport sur l'accessibilité.
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les mises à jour de 2022 de la directive sur la mise en œuvre du règlement sur les langues officielles. • Travailler avec des groupes et des réseaux interministériels qui se penchent sur l'embauche de personnes en situation de handicap et d'autres groupes en quête d'équité. • Promouvoir l'utilisation de l'outil « Porte virtuelle des talents en situation de handicap ». • Créer des outils qui éliminent les préjugés et les obstacles du processus de 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons mis au point notre premier plan d'action pour les langues officielles. Ce plan souligne notre engagement à respecter la Loi sur les langues officielles¹²¹. • Nous avons mis en œuvre une approche innovante en matière de télétravail et nous avons adapté les accords pour satisfaire aux besoins de l'organisation. • Nous avons collaboré avec des réseaux interministériels pour tirer parti d'outils tels que la Porte virtuelle des talents en situation de handicap. • Nous avons intégré une analyse comparative entre

Services internes	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
	<p>recrutement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager des connaissances sur la manière d'éliminer les obstacles à l'emploi que les personnes qui vivent avec un handicap rencontrent. • Mettre en œuvre un plan de communication sur l'équité, la diversité et l'inclusion pour nous assurer d'informer les employés de toutes les activités et de tous les événements pertinents. • Mettre en œuvre une pratique de gestion basée sur les compétences en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité. 	<p>les sexes Plus (ACS Plus) dans nos pratiques en matière de ressources humaines. Cette démarche reflète un effort conscient pour éliminer les préjugés et les obstacles systémiques qui entravent les groupes en quête d'équité au cours du processus d'embauche.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons mis en œuvre notre plan d'équité, de diversité et d'inclusion grâce à des bulletins d'information trimestriels de la Direction des communications. • Nous avons soutenu la diversité et l'inclusion. Nous avons adopté une approche ACS Plus dans la gestion de nos ressources humaines. Nous avons notamment utilisé un langage clair et simple dans nos communications et nos politiques pour s'adapter aux différents niveaux d'alphabétisation. Cette démarche rend ainsi l'information accessible à tous les employés, quels que soient leurs antécédents ou leurs

Services internes	Résultats prévus dans le Plan ministériel 2023 à 2024	Résultats réels
		capacités.
Gestion des achats	Élaborer un plan d'approvisionnement.	Nous avons élaboré un plan d'approvisionnement que nous suivons de près pour répondre à l'évolution des besoins de l'organisation.
Gestion des biens immobiliers	Retourner dans le milieu du travail et utiliser notre nouvel espace de travail accessible de conception universelle.	Nous occupons maintenant notre espace de travail accessible. Sa conception universelle est très précieuse, surtout pour les employés qui vivent avec un handicap. Notre espace de travail sert maintenant de modèle pour les ministères fédéraux.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévu

Tableau 9 : Services internes – ressources nécessaires

Le tableau 9 présente un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) nécessaires pour atteindre les résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	5 685 403	5 037 179
Équivalents temps plein	18	24

Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et les ressources humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada se trouvent dans [l'InfoBase du GC](#).¹²²

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2024 à 2025.

Normes d'accessibilité Canada est un ministère faisant partie de la phase 3 qui vise à atteindre la cible minimale de 5% d'ici la fin de l'exercice 2024 à 2025.

Normes d'accessibilité Canada à préparer un plan d'approvisionnement qui permet à l'organisation d'accroître sa visibilité envers les entreprises autochtones. Ce plan permet aussi à l'organisation de viser certaines opportunités d'approvisionnement avec les entreprises autochtones dans les domaines où qu'il y a le plus d'offres de services. Le plan est l'outil qui va permettre à l'organisation de dépasser la cible en 2024 à 2025 et pour les années à suivre.

Activités de gouvernance interne

Le conseil d'administration a accueilli trois nouveaux membres et un nouveau président, M. Paul Walsh. M. Walsh remplace M. Paul-Claude Bérubé, le premier président de l'organisation. Ces 4 personnes remplacent des membres du conseil d'administration dont le mandat est arrivé à échéance.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette partie présente une vue d'ensemble des dépenses prévues et réelles du ministère pour les années 2021 à 2022, à 2026 à 2027.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 10 : Dépenses réelles de 3 exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 10 indique la somme d'argent dépensée par Normes d'accessibilité Canada au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de sa responsabilité essentielle et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilité essentielle et services internes	Budget principal des dépenses 2023 à 2024	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2023 à 2024	Dépenses réelles de 3 exercices (autorisations utilisées)
Normes d'accessibilité	15 530 509	16 457 929	<ul style="list-style-type: none">• 2021 à 2022 : 11 402 542• 2022 à 2023 : 14 404 000• 2023 à 2024 : 16 552 026
Services internes	5 685 403	5 880 500	<ul style="list-style-type: none">• 2021 à 2022 : 5 098 072

Responsabilité essentielle et services internes	Budget principal des dépenses 2023 à 2024	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2023 à 2024	Dépenses réelles de 3 exercices (autorisations utilisées)
			<ul style="list-style-type: none"> • 2022 à 2023 : 4 662 600 • 2023 à 2024 : 5 037 179
Total	21 215 912	22 338 429	

Analyse des dépenses des 3 derniers exercices

Les dépenses réelles liées à notre responsabilité essentielle (normes d'accessibilité) ont augmenté de 31 % au cours des 3 dernières années. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du financement accordé à des projets de recherche par le biais de notre programme de subventions et de contributions. Les résultats de ces projets de recherche éclairent les normes existantes et nous aident à élaborer de nouvelles normes.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'infoBase GC¹²³](#).

Tableau 11 : Dépenses prévues au cours des 3 prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 11 indique la somme d'argent que Normes d'accessibilité Canada prévoit dépenser au cours des 3 prochaines exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2024 à 2025	Dépenses prévues 2025 à 2026	Dépenses prévues 2026 à 2027
Normes d'accessibilité	15 577 478	15 642 344	15 642 344

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2024 à 2025	Dépenses prévues 2025 à 2026	Dépenses prévues 2026 à 2027
Services internes	5 685 372	5 685 372	5 685 372
Total	21 262 850	21 327 716	21 327 716

Analyse des dépenses des 3 prochains exercices

Comme démontré dans le tableau, les dépenses prévues ont atteint un sommet pour les 3 prochaines années. Normes d'accessibilité Canada a été créé en 2019. Depuis la création, il y a eu une courbe de croissance qui a permis l'organisation d'atteindre un niveau de maturité. Les dépenses prévues depuis 2023 à 2024 ont stagné et vont demeurer à ce niveau dans les années futures.

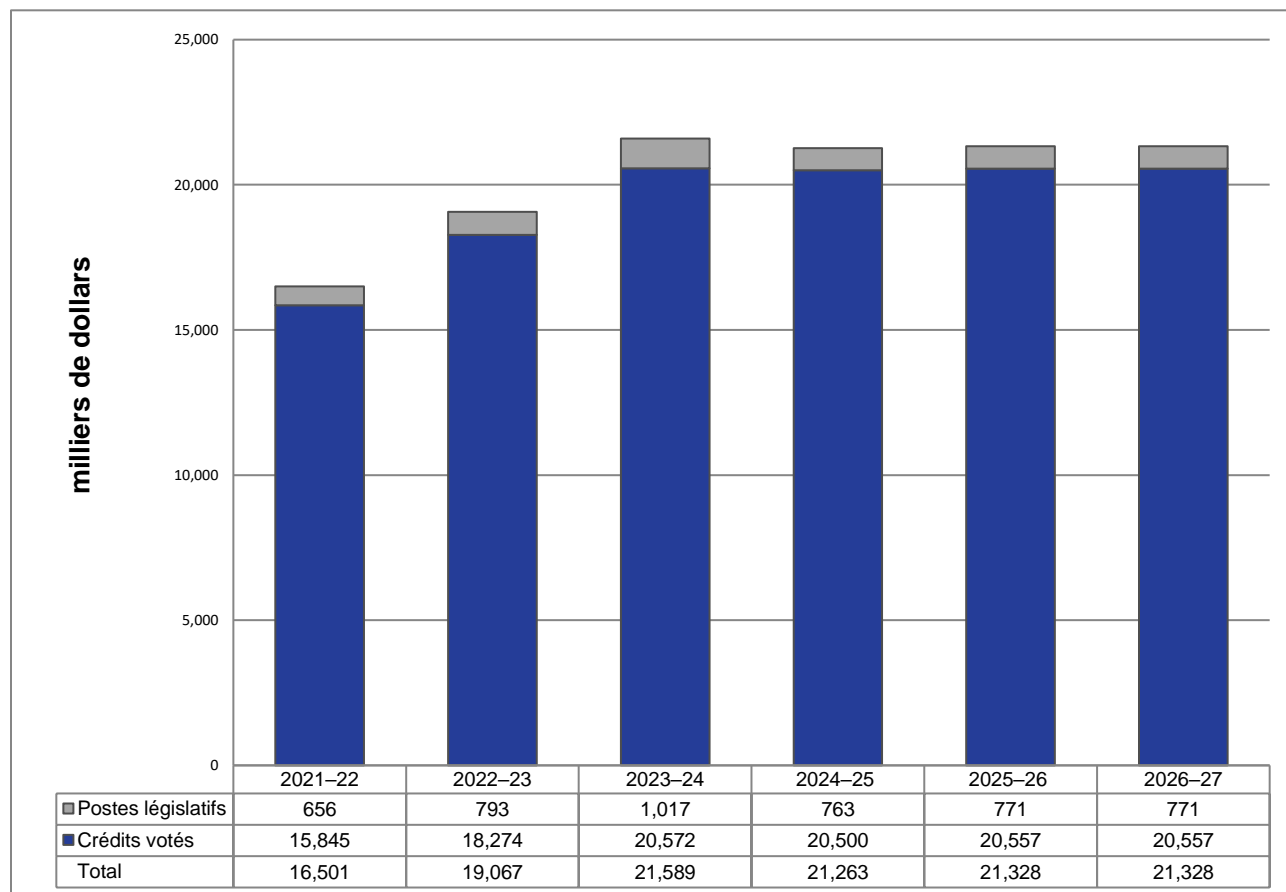
Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC¹²⁴](#).

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à responsabilité essentielle et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consulter les [budgets et les dépenses du gouvernement du Canada¹²⁵](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) sur une période de 6 exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2021 à 2022, 2026 à 2027.



Version texte du graphique

L'image contient un graphique à barre qui contient les autorités statutaires et votés en milliers de dollars pour six années financières. Les années financières 2021-22, 2022-23 et 2023-24 sont les dépenses actuelles tandis que 2024-25, 2025-26 et 2026-27 sont des dépenses prévues.

Les autorités statutaires sont 656 \$ en 2021-22, 793 \$ en 2022-23, 1 017 \$ en 2023-24, 763 \$ en 2024-25, 771 \$ en 2025-26 et 771 \$ en 2026-27. Les autorités votées sont 15 845 \$ en 2021-22, 18 274 \$ en 2022-23, 20 572 \$ en 2023-24, 20 500 \$ en 2024-25, 20 557 \$ en 2025-26 et 20 557 \$ en 2026-27. Le total est de 16 501 \$ en 2021-22, 19 067 \$ en 2022-23, 21 589 \$ en 2023-24, 21 263 \$ en 2024-25, 21 328 \$ en 2025-26 et 21 328 \$ en 2026-27.

\$ en 2023-24, 21 263 \$ en 2024-25, 21 328 \$ en 2025-26 et 21 328 \$ en 2026-27.

Analyse du financement législatif et voté sur une période de 6 ans

L'organisation a connu une croissance rapide au cours des 3 dernières années, ce qui nous a permis d'utiliser nos ressources de manière plus efficace. Nous avons stabilisé nos effectifs et jeté des bases solides qui nous aident à :

- remplir le mandat qui nous a été confié
- élaborer des politiques et des procédures
- offrir des services qui étaient auparavant sous-traités.

Maintenant que nous avons recruté notre personnel et que nous avons mis en œuvre nos processus internes, le fonctionnement se poursuivra à un rythme stable.

Pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de Normes d'accessibilité Canada, consultez les [Comptes publics du Canada](#)¹²⁶.

Faits saillants des états financiers

Les [états financiers](#)¹²⁷ de Normes d'accessibilité Canada (audités) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont publiés sur le site web du ministère.

Tableau 12 : État condensé des résultats (non audité) terminé le 31 mars 2024 (en dollars)

Le tableau 12 résume les charges et les revenus pour 2023 à 2024 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2023 à 2024	Résultats prévus 2023 à 2024	Différence (réels moins prévus)
Total des charges	21 589 205	21 215 912	373 293
Total des revenus	0	0	0

Renseignements financiers	Résultats réels 2023 à 2024	Résultats prévus 2023 à 2024	Différence (réels moins prévus)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	21 589 205	21 215 912	373 293

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2023 et 2024 proviennent de [l'état des résultats prospectif et les notes de 2023-2024](#)¹²⁸ de Normes d'accessibilité Canada.

Tableau 13 : Comparaison des résultats réels pour 2023 à 2024 avec les résultats pour 2022 à 2023

Le tableau 13 résume les charges et les revenus réels affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2023 à 2024	Résultats réels 2022 à 2023	Différence (2023 à 2024 moins 2022 à 2023)
Total des charges	21 589 205	19 066 600	2 522 605
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	21 589 205	19 066 600	2 522 605

Tableau 14 : Passifs et actifs de l'organisation

Le tableau 14 fournit un résumé des passifs (ce qu'elle doit) et des actifs (ce qu'elle possède) de l'organisation, qui aident à déterminer sa capacité à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2023 à 2024)	Exercice précédent (2022 à 2023)	Différence (2023 à 2024 moins 2022 à 2023)
Total du passif net	3 226 399	2 823 535	402 864
Total des actifs financiers nets	2 481 485	2 330 780	150 705
Dette nette de l'organisation	744 914	492 755	252 159
Total des actifs non financiers	2 278 155	2 690 781	(412 626)
Situation financière nette de l'organisation	1 533 241	2 198 026	(664 785)

Ressources humaines

Cette partie présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues de l'organisation pour les années 2021 à 2022, à 2026 à 2027.

Tableau 15 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 15 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), lesquels sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de Normes d'accessibilité Canada pour les 3 derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021 à 2022	ETP réels 2022 à 2023	ETP réels 2023 à 2024
Normes d'accessibilité	34	35	39
Services internes	18	22	24
Total	52	57	63

Analyse des ressources humaines au cours des 3 dernières années

Les dépenses ont augmenté régulièrement d'année en année.

L'organisation a mis jusqu'en 2023 à 2024 pour compléter sa phase de démarrage. Elle a pourvu les postes nécessaires pour atteindre le niveau de référence souhaité, ce qui lui a permis de remplir son mandat.

L'organisation continue d'améliorer les processus internes liés à la budgétisation et les prévisions pour accroître son efficacité de fonctionnement et augmenter les dépenses afin qu'elles se conforment à ses niveaux de référence dans les années à venir.

Tableau 16 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 16 présente renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP) réels, pour chaque responsabilité essentielle et les services internes de Normes d'accessibilité Canada au cours des 3 prochaines exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP prévus 2024 à 2025	ETP prévus 2025 à 2026	ETP prévus 2026 à 2027
Normes d'accessibilité	40	40	40
Services internes	18	18	18
Total	58	58	58

Analyse des ressources humaines pour les 3 prochaines années

Nous ne prévoyons pas de croissance du personnel au cours des 3 prochaines années.

Renseignements sur l'organisation

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Kamal Khera, députée.

Portefeuille ministériel : Ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap

Administrateur général (31 mars 2024) : M. Philip Rizcallah, président-directeur général

Président du conseil d'administration : M. Paul Walsh

Instrument d'habilitation : [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)¹²⁹

Année de création ou de démarrage : 2019

Autres

Un conseil d'administration composé de 9 membres, dont un président et un vice-président, chapeaute Normes d'accessibilité Canada. Le conseil d'administration :

- définit l'orientation stratégique de l'organisation
- supervise ses activités, et
- fournit des conseils au président-directeur général.

La majorité des membres du conseil d'administration sont des personnes en situation de handicap. Ils reflètent la diversité des handicaps que vivent les Canadiens.

Le président-directeur général a le rang et les pouvoirs d'un administrateur général. Il a la responsabilité :

- du fonctionnement quotidien de l'organisation
- d'assurer la liaison avec la ministre chargée de l'accessibilité
- d'établir des relations et des partenariats à tous les niveaux de gouvernement
- de diriger le programme de recherche et de développement
- de diriger l'élaboration de normes, et
- de gérer les ressources humaines, financières et matérielles.

Cadre de référence

L'[InfoBase du GC](#)¹³⁰ présente le [cadre de résultats ministériels](#)¹³¹ et le [répertoire des programmes](#)¹³² approuvés pour l'exercice 2024 à 2025.

Coordonnées de l'organisation

Téléphone : 1-833-854-7628

Contactez-nous : <https://accessibilite.canada.ca/contactez-nous#form>¹³³

Site Web : <https://accessibilite.canada.ca>¹³⁴

Adresse postale :

Normes d'accessibilité Canada
320, boulevard St-Joseph, bureau 246
Gatineau, QC J8Y 3Y8

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessible sur le site Web de Normes d'accessibilité Canada:

- [Détails sur les programmes de paiement de transfert](#)¹³⁵
- [Analyse comparative entre les sexes Plus 2023 à 2024](#)¹³⁶
- La [Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027](#)¹³⁷ décrit nos engagements envers le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Dépenses fiscales fédérales

L'application de mesures spéciales au système fiscal peut servir à atteindre des objectifs de politique publique. Il s'agit notamment de taux d'imposition plus faibles, d'exonérations, de déductions, de reports et de crédits. Le ministère des Finances du Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses](#)

[financières fédérales](#)¹³⁸. Ce rapport fournit également des informations générales détaillées sur les dépenses financières. Il comprend des descriptions, des objectifs, des informations historiques et des références à des programmes de dépenses fédérales connexes, ainsi que des données de l'Analyse comparative entre les sexes Plus et d'autres évaluations des dépenses financières.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA +])

Outil analytique servant à soutenir l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives et à évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur divers ensembles de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. L'ACS Plus est un processus permettant de comprendre qui est touché par l'occasion ou l'enjeu évalué par l'initiative, d'établir comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées ainsi que de déterminer et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, les handicaps, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériels d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement de dépenser des fonds publics, à des fins et dans des limites précises.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Les dépenses (telles que les prêts, les investissements et les avances) qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

Il s'agit des montants qu'un ministère a prévu de dépenser au cours d'un exercice financier donné. Ces chiffres se trouvent dans son plan ministériel pour l'année en question.

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les ministères et agences fédéraux doivent s'assurer qu'au moins 5 % de la valeur totale des contrats qu'ils attribuent chaque année sont détenus par des entreprises indigènes. Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones sont expliquées dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#)¹³⁹.

équivalent temps plein (ETP) (full-time equivalent [FTE])

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre le nombre d'heure travaillées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Un plan décrit les choix stratégiques et fournit des informations sur la manière dont une organisation entend réaliser ses priorités et les résultats connexes. Il explique aussi la logique qui sous-tend les stratégies choisies. Les plans tendent à mettre l'accent sur des actions qui mènent aux résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport qui présente les plans et le rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus

ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2023 à 2024, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#)¹⁴⁰. Ces priorités sont les suivantes : bâtir un présent et un avenir plus sains, développer une économie plus résiliente, prendre des mesures plus audacieuses pour lutter contre les changements climatiques, travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion, avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation et lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel de l'exercice financier.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle il a cerné les leçons apprises.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou

plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut exercer une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie à un ministère, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Notes

¹ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada : Plan ministériel 2023 à 2024 », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2023-2024-normes-accessibilite-canada>.

² *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c 0, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html>.

³ Conseil canadien des normes, « À propos de l'accréditation », <https://ccn-scc.ca/accreditation/propos-de-laccreditation>.

⁴ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c 0, art.18 (Mandat de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité), <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html#h-1139929>.

⁵ Normes d'accessibilité Canada, « Notre vision, notre mission et nos valeurs », <https://accessibilite.canada.ca/a-propos-nous/vision-mission-valeurs>.

⁶ Normes d'accessibilité Canada, « À propos de nous », <https://accessibilite.canada.ca/a-propos-de-nous>

⁷ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c 0, art.18 (Mandat de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité), <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html#h-1139929>.

⁸ Normes d'accessibilité Canada, « Lettre de mandat du président », <https://accessibilite.canada.ca/transparence/dossiers-information/guide-orientation-president#h2.2>.

⁹ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, ch.10, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html>

¹⁰ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c 0, art. 18 (Mandat de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité), <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html#h-1139929>.

¹¹ Normes d'accessibilité Canada, « À propos de nous », <https://accessibilite.canada.ca/a-propos-de-nous>.

¹² Gouvernement du Canada, InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>.

¹³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 Emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1>.

¹⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.3 Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3>.

-
- ¹⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2 Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2> .
- ¹⁶ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.2 Évacuations d'urgence (sorties) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2> .
- ¹⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.4 Orientation et signalisation », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4> .
- ¹⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-3 Le langage simple », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3> .
- ¹⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services de TIC [technologies de l'information et de la communication] (EN 301 549:2021, IDT) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6> .
- ²⁰ Normes d'accessibilité Canada et Groupe CSA, « CSA/ASC B651.2:22 Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires », <https://www.csagroup.org/fr/store/product/csa-asc%20b651.2:22/> .
- ²¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2> .
- ²² Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2.2 - Partie 2 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2> .
- ²³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7 Parcours de voyage accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7> .
- ²⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 Emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1> .
- ²⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2 Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2> .
- ²⁶ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services de TIC [technologies de l'information et de la communication] (EN 301 549:2021, IDT) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6> .
- ²⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.5/ICC A118 Acoustique dans l'environnement bâti », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.5> .
- ²⁸ Normes d'accessibilité Canada et l'ULSE, « Normes d'accessibilité Canada et l'ULSE unissent leurs forces en matière de recherche et d'élaboration de normes d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/ULSE-PE> .

-
- ²⁹ Normes d'accessibilité Canada et Groupe CSA, « CSA/ASC B651.2:22 Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires », <https://www.csagroup.org/fr/store/product/csa-asc%20b651.2:22/>.
- ³⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2 Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2>.
- ³¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 Emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1>.
- ³² Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services de TIC [technologies de l'information et de la communication] (EN 301 549:2021, IDT) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>.
- ³³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-3 Le langage simple », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3>.
- ³⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.2 Évacuations d'urgence (sorties) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2>.
- ³⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.4 Orientation et signalisation », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4>.
- ³⁶ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.3 Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3>.
- ³⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2.2 - Partie 2 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.
- ³⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.
- ³⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7 Parcours de voyage accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7>.
- ⁴⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-4 Approvisionnement accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/achat-biens-services-installations#s4>.
- ⁴¹ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.
- ⁴² Normes d'accessibilité Canada, « Rapport d'étape d'accessibilité 2023 », 15 décembre 2023, <https://accessibilite.canada.ca/rapport-etape-accessibilite-2023>.

⁴³ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada : Plan d'accessibilité », 31 décembre 2022, <https://accessibilite.canada.ca/normes-accessibilite-canada-plan-accessibilite>.

⁴⁴ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c 0, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html>.

⁴⁵ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le Manitoba agissent pour un Canada sans obstacles », communiqué de presse, 24 mai 2023, <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-et-le-manitoba-agissent-pour-un-canada-sans-obstacles>.

⁴⁶ Normes d'accessibilité Canada (@AccStandardsCA), « Jeudi dernier, nous avons rencontré les provinces et les territoires pour continuer à travailler sur nos objectifs d'accessibilité communs. Nous avons discuté des défis et des opportunités, des meilleures pratiques, de la recherche et des outils pour rendre le Canada accessible. » (annonce du deuxième Forum pancanadien), X, 6 mai 2024, <https://x.com/AccStandardsCA/status/1787581715319312889>.

⁴⁷ Normes d'accessibilité Canada, « Assemblée publique annuelle 2023 – Passons à l'action : Ensemble pour un Canada sans obstacles », <https://accessibilite.canada.ca/assemblee-publique-annuelle-2023>.

⁴⁸ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c.10, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html>.

⁴⁹ Emploi et Développement social Canada, « Le gouvernement du Canada tient le troisième Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, donnant le coup d'envoi de la Semaine nationale de l'accessibilité 2024 », communiqué de presse, 22 mai 2024, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2024/05/le-gouvernement-du-canada-tient-le-troisieme-congres-canadien-sur-linclusion-des-personnes-en-situation-de-handicap-donnant-le-coup-denvoi-de-la-se.html>.

⁵⁰ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le Manitoba agissent pour un Canada sans obstacles », communiqué de presse, 24 mai 2023, <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-et-le-manitoba-agissent-pour-un-canada-sans-obstacles>.

⁵¹ Normes d'accessibilité Canada (@AccStandardsCA), « Jeudi dernier, nous avons rencontré les provinces et les territoires pour continuer à travailler sur nos objectifs d'accessibilité communs. Nous avons discuté des défis et des opportunités, des meilleures pratiques, de la recherche et des outils pour rendre le Canada accessible » (annonce du deuxième Forum pancanadien), 6 mai 2024, <https://x.com/NormesAccesCA/status/1787583193064845385>

⁵² Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada sélectionné comme l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale pour 2024 », communiqué de presse, 6 février 2024, <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-selectionne-comme-lun-des-meilleurs-employeurs-de-la-region>.

⁵³ Gouvernement du Canada, « Rien sans nous : consulter les personnes en situation de handicap » <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/directives-reglements-canadien-accessibilite/consultation/section2.html>

⁵⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 Emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi>.

-
- ⁵⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2 Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2>.
- ⁵⁶ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC [technologies de l'information et de la communication] (EN 301 549:2021, IDT) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>.
- ⁵⁷ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.
- ⁵⁸ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c.10, art. 18 (Mandat de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité), <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html#h-1139929>.
- ⁵⁹ Normes d'accessibilité Canada, « Destination 2040 : Un plan pour guider le travail de Normes d'accessibilité Canada », <https://accessibilite.canada.ca/destination-2040-feuille-de-route>.
- ⁶⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2.2 - Partie 2 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.
- ⁶¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7 Parcours de voyage accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7%20>.
- ⁶² Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 : Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.
- ⁶³ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le Manitoba agissent pour un Canada sans obstacles », communiqué de presse, 24 mai 2023, <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-et-le-manitoba-agissent-pour-un-canada-sans-obstacles>.
- ⁶⁴ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c.10, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html>.
- ⁶⁵ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.
- ⁶⁶ Gouvernement du Canada, « Normes d'accessibilité Canada – Infographie », onglet, InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/results>.
- ⁶⁷ Normes d'accessibilité Canada, « Processus d'élaboration de normes : 12 étapes », <https://accessibilite.canada.ca/elaboration-normes-accessibilite/normes-12-etapes>.
- ⁶⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.
- ⁶⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2.2 - Partie 2 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.

-
- ⁷⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7 Parcours de voyage accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7%20>.
- ⁷¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 Emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1>.
- ⁷² Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2 Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2>.
- ⁷³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services de TIC [technologies de l'information et de la communication] (EN 301 549:2021, IDT) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>.
- ⁷⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.5/ICC A118 Acoustique dans l'environnement bâti », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.5>.
- ⁷⁵ Normes d'accessibilité Canada et l'ULSE, « Normes d'accessibilité Canada et l'ULSE unissent leurs forces en matière de recherche et d'élaboration de normes d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/ULSE-PE>
- ⁷⁶ Normes d'accessibilité Canada et Groupe CSA, « CSA/ASC B651.2:22 Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires », <https://www.csagroup.org/fr/store/product/csa-asc%20b651.2:22/>.
- ⁷⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-4 Approvisionnement accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/achat-biens-services-installations#s4>.
- ⁷⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.7 Les bâtiments et les sites patrimoniaux - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.7>.
- ⁷⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.6 Environnement bâti existant - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6>.
- ⁸⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.3 Le tourisme accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.3>.
- ⁸¹ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.
- ⁸² Normes d'accessibilité Canada, « Rapport d'étape d'accessibilité 2023 », 15 décembre 2023, <https://accessibilite.canada.ca/rapport-etape-accessibilite-2023>.
- ⁸³ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada : Plan d'accessibilité », 31 décembre 2022, <https://accessibilite.canada.ca/normes-accessibilite-canada-plan-accessibilite>.
- ⁸⁴ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, c.10, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html>.
- ⁸⁵ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le Manitoba agissent pour un Canada sans obstacles », communiqué de presse, 24 mai 2023,

<https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-et-le-manitoba-agissent-pour-un-canada-sans-obstacles>.

⁸⁶ Normes d'accessibilité Canada (@AccStandardsCA), « Jeudi dernier, nous avons rencontré les provinces et les territoires pour continuer à travailler sur nos objectifs d'accessibilité communs. Nous avons discuté des défis et des opportunités, des meilleures pratiques, de la recherche et des outils pour rendre le Canada accessible. » X (annonce du deuxième Forum pancanadien), 6 mai 2024, <https://x.com/NormesAccesCA/status/1787583193064845385>

⁸⁷ Normes d'accessibilité Canada, « Assemblée publique annuelle 2023 – Passons à l'action : Ensemble pour un Canada sans obstacles », <https://accessibilite.canada.ca/assemblee-publique-annuelle-2023>.

⁸⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2 Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2>.

⁸⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 Emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1>.

⁹⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-3 Le langage simple », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3>.

⁹¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.2 Évacuations d'urgence (sorties) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2>.

⁹² Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services de TIC [technologies de l'information et de la communication] (EN 301 549:2021, IDT) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>.

⁹³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2 Espaces extérieurs », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2>.

⁹⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 Emploi », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1>.

⁹⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services de TIC [technologies de l'information et de la communication] (EN 301 549:2021, IDT) », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>

⁹⁶ Normes d'accessibilité Canada, « Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessible.canada.ca/centre-of-expertise/information-and-communication-technologies#s6.2>.

⁹⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2.2 - Partie 2 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.

⁹⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7 Parcours de voyage accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7>.

⁹⁹International Code Council, « Call for Committee: Acoustics of the Built Environment Consensus Committee », 12 décembre 2023, <https://www.iccsafe.org/building-safety->

[journal/bsj-hits/call-for-committee-acoustics-of-the-built-environment-consensus-committee/](#) .
(en anglais seulement)

¹⁰⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.5/ICC A118 Acoustique dans l'environnement bâti », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.5>.

¹⁰¹ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.

¹⁰² Normes d'accessibilité Canada, « Rapport d'étape d'accessibilité 2023 », <https://accessibilite.canada.ca/rapport-etape-accessibilite-2023>

¹⁰³ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le Manitoba agissent pour un Canada sans obstacles », communiqué de presse, 24 mai 2023, <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-et-le-manitoba-agissent-pour-un-canada-sans-obstacles>.

¹⁰⁴ Gouvernement du Canada, « Normes d'accessibilité Canada – Infographie », onglet Finances, InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/financial>.

¹⁰⁵ Gouvernement du Canada, « Normes d'accessibilité Canada – Infographie », onglet Personnel, InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/people>.

¹⁰⁶ Emploi et Développement social Canada, « Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 », <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/plan-mise-en-oeuvre-federal.html>.

¹⁰⁷ Environnement et Changement climatique Canada, « Stratégie fédérale de développement durable », <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/strategie-federale-developpement-durable.html>.

¹⁰⁸ Normes d'accessibilité Canada, « Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027 », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/strategie-ministerielle-de-developpement-durable-2023-2027>.

¹⁰⁹ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.

¹¹⁰ Gouvernement du Canada, « Normes d'accessibilité Canada – Infographie », InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/results>.

¹¹¹ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.

¹¹² Normes d'accessibilité Canada, « Rapport d'étape d'accessibilité 2023 », 15 décembre 2023, <https://accessibilite.canada.ca/rapport-etape-accessibilite-2023>.

¹¹³ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada : Plan d'accessibilité », 31 décembre 2022, <https://accessibilite.canada.ca/normes-accessibilite-canada-plan-accessibilite>.

¹¹⁴ Gouvernement du Canada, « Application mes Régimes de Travail », <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/feuille-derable/defense/2023/02/retour-bureau-date-limite-soumettre-mesregimesdetravail-rappels.html>.

-
- ¹¹⁵ *Loi sur les langues officielles*, «Lois révisées du Canada 1985, c 31 (4e suppl.) », <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>.
- ¹¹⁶ Centre canadien pour la diversité et l'inclusion, <https://ccdi.ca/accueil/>.
- ¹¹⁷ Commission de la fonction publique du Canada, « Entrée en vigueur : Modifications de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (23-03) », <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique/organisation/propos-nous/lettres-chefs-ressources-humaines/entree-en-vigueurs-modifications-lefp-23-03.html>.
- ¹¹⁸ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada sélectionné comme l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale pour 2024 », communiqué de presse, 6 février 2024 », <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-selectionne-comme-lun-des-meilleurs-employeurs-de-la-region>.
- ¹¹⁹ Universal Design Institute, «Universal Design Principles », <https://www.udinstitute.org/principles> (en anglais seulement).
- ¹²⁰ Normes d'accessibilité Canada, « Centre d'expertise pour les normes et la recherche en matière d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise>.
- ¹²¹ *Loi sur les langues officielles*, « RSC 1985, c 31 (4e suppl.) », <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>.
- ¹²² Gouvernement du Canada, « Normes d'accessibilité Canada – Infographie », <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/results>.
- ¹²³ Gouvernement du Canada, « Normes d'accessibilité Canada – Infographie », onglet Finances, InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/financial>.
- ¹²⁴ Gouvernement du Canada, « Normes d'accessibilité Canada – Infographie », onglet Finances, InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/financial>.
- ¹²⁵ Gouvernement du Canada, « Budgets et dépenses du gouvernement du Canada », <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/budgets-depenses.html>.
- ¹²⁶ Gouvernement du Canada, « Comptes publics du Canada », <https://www.canada.ca/fr/services-publics-appvisionnement/services/paiements-comptabilite/comptes-publics.html>.
- ¹²⁷ Normes d'accessibilité Canada, « Rapport résultats ministériels rapports-financiers », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/2023-2024-rapport-resultats-ministeriels/rapports-financiers>.
- ¹²⁸ Normes d'accessibilité Canada, «[l'état des résultats prospectif et les notes de 2023-2024](https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2023-2024-normes-accessibilite-canada/etat-resultats-prospectif)», <https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2023-2024-normes-accessibilite-canada/etat-resultats-prospectif>.
- ¹²⁹ *Loi canadienne sur l'accessibilité*, « Lois du Canada 2019 », c 0, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html>.
- ¹³⁰ Gouvernement du Canada, « InfoBase du GC », <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>.

-
- ¹³¹ Un cadre ministériel de résultats se compose des responsabilités principales, des résultats ministériels et des indicateurs de résultats ministériels d'une organisation. Normes d'accessibilité Canada, « Sommaire du rapport sur les résultats ministériels, 2022 à 2023 », <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/results/...-panel-key.-.'drr-summary>.
- ¹³² Pour consulter le répertoire de nos programmes, allez à « Normes d'accessibilité Canada – Infographie » sur le site InfoBase du GC et cliquez sur « Responsabilité essentielles / Programme », <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/558/results>.
- ¹³³ Normes d'accessibilité du Canada, « Formulaire de contact pour communiquer avec Normes d'accessibilité Canada », <https://accessibilite.canada.ca/contactez-nous#form>.
- ¹³⁴ Normes d'accessibilité Canada (site Web), <https://accessibilite.canada.ca/>.
- ¹³⁵ Normes d'accessibilité Canada, « Détails sur les programmes de paiements de transfert », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/2023-2024-rapport-resultats-ministeriels/details-programmes-paiements-transfert>.
- ¹³⁶ Normes d'accessibilité Canada, « Plan ministériel 2024 à 2025 pour l'analyse comparative entre les sexes Plus », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/2023-2024-rapport-resultats-ministeriels/analyse-comparative-sexes>.
- ¹³⁷ Normes d'accessibilité Canada, « Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027 », <https://accessibilite.canada.ca/rapports/strategie-ministerielle-de-developpement-durable-2023-2027>.
- ¹³⁸ Ministère des Finances du Canada, « Rapport sur les dépenses fiscales fédérales », <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/dépenses-fiscales.html>.
- ¹³⁹ Gouvernement du Canada, « Inscription au Répertoire des entreprises autochtones », <https://services.sac-isc.gc.ca/REA-IBD>.
- ¹⁴⁰ Gouvernement du Canada, « Discours du Trône », 23 novembre 2021, <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/campagnes/discours-trone/2021/discours-du-trone.html>.